

19^e

7 MARS 2021



créateur
d'événements cyclistes
en Poitou-Charentes



VIENNE CLASSIC



WWW.TOUR-POITOU-CHARENTES.COM

OFFICIELS

> PRÉSIDENT DE POITOU-CHARENTES ANIMATION

Alain CLOUET (06 80 65 10 98)

> PRÉSIDENT DE VIENNE SPORTS ORGANISATIONS

Nicolas ROUGEON (06 82 32 55 53)

> DIRECTEUR DE L'ÉPREUVE

Nicolas ROUGEON (06 82 32 55 53)

> RELATIONS EQUIPES

Raphaël NAUDON (06 83 19 50 88)

> SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ÉPREUVE

Denis NIVET (06 89 14 26 14)

> TRÉSORIER VIENNE SPORTS ORGANISATIONS

Thierry SINQSOUS (06 26 46 33 47)

> RÉGLEMENTATION

Alain KOSZYCZARZ (06 86 13 37 47)

> SITES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE

• Direction Technique

Alain NATUREL (06 64 48 81 50)

> EQUIPE MÉDICALE

Dr Jean-François BARON

> ASSISTANCE RADIOS ET DEPANNAGE NEUTRE

L'ECHAPPEE

> PHOTO FINISH ET CLASSEMENTS

Société STS

> RESPONSABLE SÉCURITÉ

Yaurick LAIR (06 27 41 47 66)

• Adjoints Responsable des Signaleurs

Noël PERONNEAU (06 81 18 97 87)

> MOTARDS CIVILS

Partice PARANTEAU (06 73 37 33 91)

• Adjoints motards sécurité

Ugo FORGEARD

> ANIMATEUR - SPEAKER

Alain LAGARDE

> ESCORTE OFFICIELLE

Gendarmerie Nationale

> JURY DES COMMISSAIRES

• Président du Jury

Christelle PINEAU (06 48 60 14 77)

• Commissaires

Michel GIBAUD

Gérard DAMIENS

• Juge à l'arrivée

Jacky DURAND

• Commissaires Moto

Sophie LAVAUD

Mélina BOSSIS

PERMANENCE

permanence de départ : Salle de la Quintaine, rue de la gare, 86360 Chasseneuil du Poitou.

Horaires samedi 6 mars 2021

.....pas de permanence le samedi

Horaires dimanche 7 mars 2021

8h30.....Ouverture de la Permanence
11h00.....Réunion Chauffeurs et Sécurité
11h30.....FIN DE LA VERIFICATION DES LICENCES
11h45.....Réunion Directeurs Sportifs
13h15.....Appel des coureurs et consignes
13h30.....Départ fictif (Chasseneuil du Poitou)

13h35.....Départ réel (Chasseneuil du Poitou)

16h30.....ARRIVEE - Chauvigny

La remise protocolaire se déroulera sur le car-podium situé sur la ligne d'arrivée.

permanence d'arrivée : Centre d'accueil sportif du Peuron (suivre fléchage depuis la ligne d'arrivée)

CLASSEMENTS



Classement Général



Sprints Intermédiaires



Meilleur Jeune



Meilleur Grimpeur



Kilomètre "86"



Combativité

ATTENTION un chèque de caution de 100 euros, libellé à VSO, sera demandé pour les dossards, plaques de cadre et transpondeurs. Le chèque sera restitué à la permanence d'arrivée contre remise des dossards, plaques de cadre et transpondeurs.

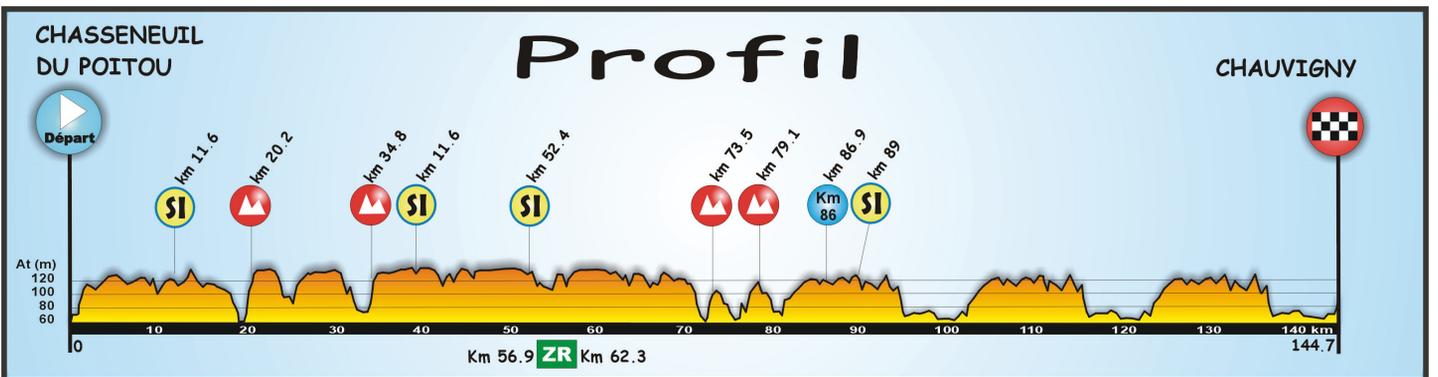
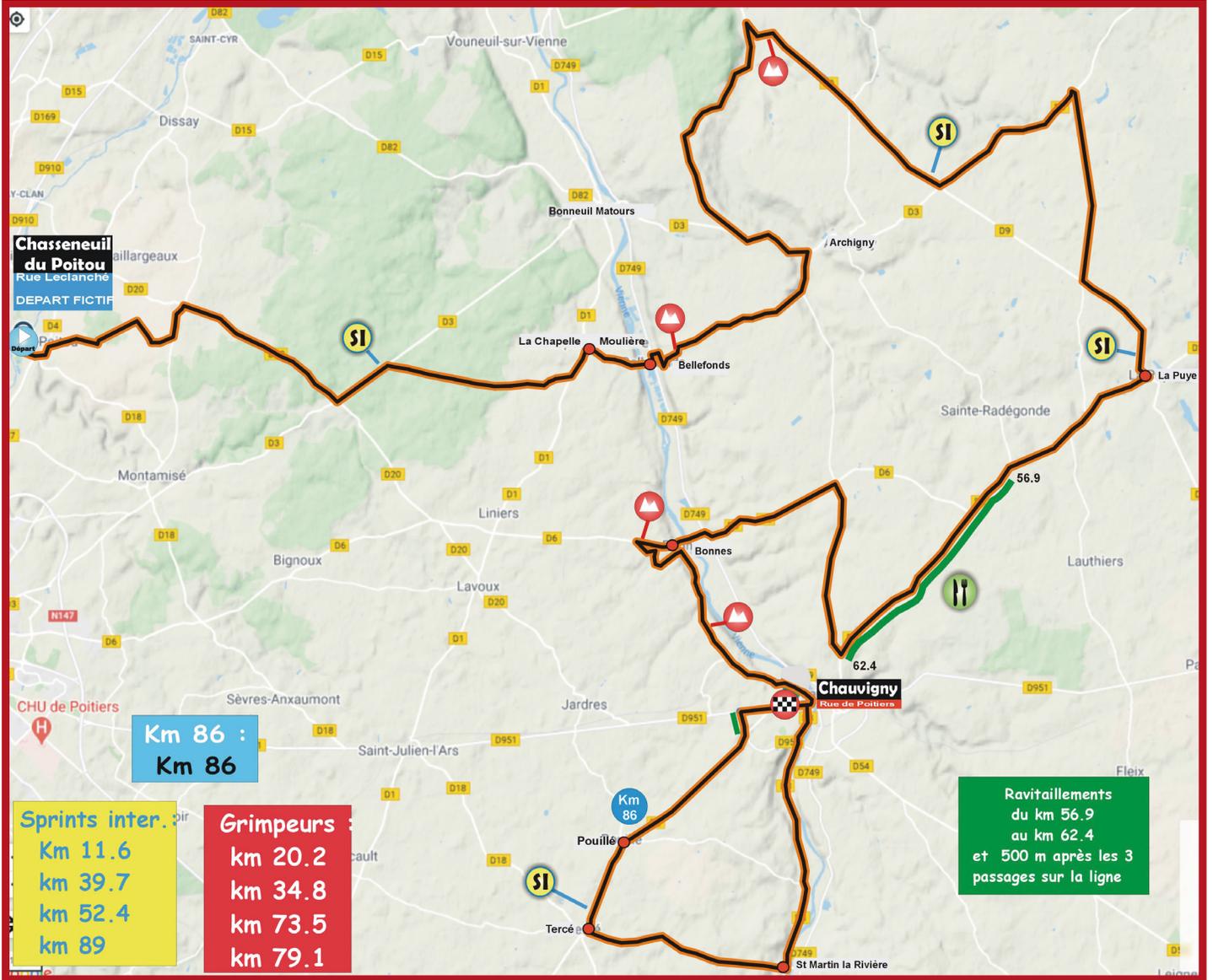


Equipe

à par- courir	parcou- rus	ITINERAIRE DETAILLE	SI / MG	Course à 42 km/h	Course à 44 km/h	DANGERS
		Vienne				
		CHASSENEUIL DU POITOU				
4,1	0	Rassemblement sur ligne de départ fictif		13h30	13h30	
144,7	0	Départ réel		13h35	13h35	
144,4	0,3	A gauche RD4				
		A droite Route du Bois de Vayres				
140,2	4,5	A gauche RD 85				
139,8	4,9	Le Peu		13h43	13h42	
139,3	5,4	Rond-Point RD 85 / RD 20 à droite RD20				
134,7	10	RD 4 / RD 3 => à gauche RD 3		13h49	13h49	
133,1	11,6		1e SI			
132,9	11,8	RD 3 / RD 86 => à droite RD 86		13h52	13h51	
129,9	14,8	La Biolière				
128,3	16,4	RD 86 / RD 1 => à gauche RD 1				
128	16,7	LA CHAPELLE MOULIÈRE		13h59	13h58	
127,4	17,3	RD1 / RD 86 => à droite RD 86				
127,2	17,5	La Jalletière				
125,6	19,1	RD 86 / RD 749 => à gauche RD 749				
125,4	19,3	A droite Bellefonds RD 86				
125,4	19,3	BELLEFONDS		14h03	14h01	
124,5	20,2	Cote « Bellefonds » lieudit Le Charrault	1ème MG	14h04	14h03	
120,9	23,8	Vilaine				Descente rapide
120,7	24	RD86/RD17 => gauche RD17		14h09	14h08	
119,7	25	RD17/RD3=> gauche RD3		14h11	14h09	
117,7	27	A droite route de la Côte Eclue				
114,7	30	A droite direction Monthoiron				
114,3	30,4	La Gâtinalière				
113,7	31	Boène				
113,2	31,5	Le Verger				
111	33,7	A droite RD 9		14h23	14h21	
110,3	34,4	La Vigne gelée				
109,9	34,8	Côte de la Vigne Gelée	2ème MG			
107,6	37,1	RD9/RD17 => tout droit RD9		14h28	14h26	
105	39,7		2ème SI			
104,4	40,3	RD 9 / RD 3 => à gauche RD 3				
100,1	44,6	RD 3 / RD 83 à droite RD 83		14h39	14h36	
95,4	49,3	RD 83 / RD 9 à gauche RD 9		14h45	14h42	
92,7	52	LA PUYE		14h49	14h46	
92,3	52,4	Entrée La Puye	3ème SI			
92	52,7	RD 9 / RD 2 => à droite RD 2				
87,8	56,9	RD2/RD2E => RD2				
87,8	56,9	Carrefour route de Sainte Radegonde	Début ZR			
82,3	62,4	Carrefour La barre	Fin ZR			
81,2	63,5	RD 2 / RD 17 à droite RD 17				

76,8	67,9	RD 17 / RD 6 à gauche RD 6		15h12	15h08	
		Carrefour rue de la Tenue				Descente rapide
73,4	71,3	BONNES		15h17	15h12	
73,1	71,6	RD6 / RD 749 => RD 6				
		ATTENTION RALLENTEUSEURS (4)				ralentisseurs
71,2	73,5	Côte du Chemin Creux	3ème MG			
71,3	73,4	RD 6E / RD6 => D6 / à gauche		15h20	15h15	Descente rapide
65,6	79,1	Côte de la Ronde	4ème MG	15h28	15h23	
65,5	79,2	Pont étroit				Descente rapide
65	79,7	CHAUVIGNY		15h29	15h24	
64,9	79,8	Tunnel étroit				
63,9	80,8	Rue de la Maladrerie à droite RD 951 A				
63,9	80,8	ENTRÉE DU CIRCUIT				
		Route de Poitiers				
63,3	81,4	LIGNE D'ARRIVÉE (1ER PASSAGE)		15H31	15H26	
62,7	82	RD 951 A / route de Gencay à gauche route de Gençay				
61,9	82,8	Rond point / D2 tout droit D 2				
60	84,7	La Loge				
59,2	85,5	La Foretière				
	86		KM 86			
57,8	86,9	POUILLÉ		15h39	15h34	
		RD 2 / RD 153 tout droit D 2				
55,7	89	TERCÉ		15h42	15h36	
55,1	89,6	A gauche RD 89, route de St Martin				
		Arrivée 50 km				
50,3	94,4	Bonneuil		15h50	15h44	Descente rapide
49,8	94,9	RD 89 / RD 8 à gauche RD 8				
49,7	95	SAINT MARTIN LA RIVIÈRE		15h51	15h45	
43,6	101,1	CHAUVIGNY		15h59	15h53	
42,7	102	RD 8 / RD 951 A a gauche RD 951 A				
42,2	102,5	LIGNE D'ARRIVEE (2ÈME PASSAGE)		16H01	15H55	
36,7	108	POUILLÉ		16h09	16h02	
34,6	110,1	TERCÉ		16h12	16h05	
34,5	110,2		4ème SI			
28,6	116,1	ST MARTIN LA RIVIÈRE		16h21	16h13	
		Arrivée 25 km				
22,5	122,2	CHAUVIGNY		16h30	16h22	
21,1	123,6	LIGNE D'ARRIVÉE (3ÈME PASSAGE)		16H32	16H24	
15,6	129,1	POUILLÉ		16h39	16,31	
13,5	131,2	TERCÉ		16h42	16h34	
7,5	137,2	ST MARTIN LA RIVIÈRE		16h51	16h42	
1,4	143,3	CHAUVIGNY		17h00	16h50	
0	144,7	ARRIVEE		17H02	16H52	

LE PARCOURS



DEPART FICTIF



PPO Point de passage obligatoire

Départ Arche de départ

P Salle de la Quintaine

PAV Parking Officiels échelon avant

PAR Parking Officiels échelon arrière

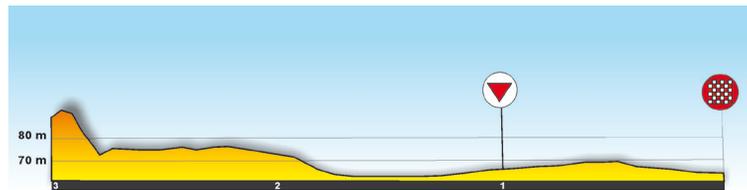
P DS Parking Directeurs sportifs

P Motos Parking Motos

Départ fictif
Accès départ

Equipes
Autres véhicules
Motos

3 DERNIERS KM & ARRIVEE



Ligne d'arrivée

ZT Zone technique

Dérivation DS Dérivation Directeurs sportifs

Dérivation Officiels Dérivation Officiels

P Ronds rouges Parking véhicules Ronds rouges

P DS Parking Directeurs sportifs

CM Contrôle médical Mail des Sports Rue du Peuron

P Parking Officiels

P PRESSE Parking Presse

P Permanence Centre Sportif du Peuron

Salle de presse Centre Sportif du Peuron

Salle de presse Centre Sportif du Peuron

Course Dérivation

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve VIENNE CLASSIC est organisée par VIENNE SPORTS ORGANISATIONS :
Adresse Raphaël NAUDON, 21 ter rue des sables, 86360 Chasseneuil du Poitou
sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.
Elle se dispute le 7 mars 2021 sous le contrôle technique de Poitou-Charentes Animation.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve VIENNE CLASSIC est inscrite au calendrier fédéral de la FFC en 1.12.1.

ARTICLE 3. PARTICIPATION & ENGAGEMENTS

L'épreuve est réservée aux athlètes des séries 1 et 2. Les engagements doivent parvenir avant le Jeudi 4 Mars 2021 par INTERNET. Le tarif d'engagement est de 8.50 € par coureur.

La participation est ouverte exceptionnellement dans le contexte sanitaire :

- Aux coureurs de N 1 (population prioritaire)
- Aux coureurs individuels de 1ère catégorie (population prioritaire)
- Aux Coureurs de N 2 ou N 3 (population non prioritaire)
- Aux coureurs d'équipes de clubs Hors N
- Aux coureurs individuels de 2ème catégorie (population non prioritaire)
- Nota : les populations non prioritaires ne peuvent pas représenter plus de 50 % du peloton.

Compositions des équipes :

- Maximum 7 coureurs pour les équipes de N 1
- Maximum 6 coureurs pour les équipes de N 2
- Maximum 6 coureurs pour les équipes de N 3
- Maximum 6 coureurs pour les équipes hors N

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient le dimanche 7 mars 2021 à partir de 8h30 sur le site de départ, Salle de la Quintaine, rue de la Gare, 86 360 Chasseneuil du Poitou. Exceptionnellement en raison des conditions sanitaires, il n'y aura pas de permanence le samedi 6 mars 2021.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence suivant les horaires mentionnés ci-dessus.

La permanence d'arrivée se tient à proximité du site d'arrivée : complexe du Peuron à Chauvigny, à 900 mètres de la ligne d'arrivée.

Chaque coureur recevra deux dossards, une plaque de cadre et un transpondeur. Un chèque de caution de 100 € sera demandé à la permanence de départ à chaque équipe, et restitué la permanence d'arrivée en contrepartie des dossards, plaques de cadre et transpondeurs fournis par l'organisation.

La réunion des directeurs sportifs, organisée en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h45 et aura lieu aux abords de la permanence. Le lieu précis sera indiqué à la remise des dossards.

ARTICLE 5. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur une fréquence unique (celle-ci sera communiquée lors de la réunion des directeurs sportifs).

ARTICLE 6. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par des véhicules de l'organisation : 2 voitures et une moto. Des paires de roues seront demandées aux directeurs sportifs afin de compléter les effectifs de chaque véhicule d'assistance.

ARTICLE 7. MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Deux zones de ravitaillement sont prévues :

- Km 56,9 (carrefour de Ste Radegonde) jusqu'au Km 62,4 (carrefour de la Barre)
- Sur le circuit final 300 m après la ligne d'arrivée à Chauvigny à la sortie de Chauvigny, dans les limites kilométriques prévues par le règlement fédéral en vigueur.

ARTICLE 8. DELAIS D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

Classement Meilleur Grimpeur :

Le classement Meilleur Grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte comptant pour ce classement.

Quatre côtes figurent à ce classement :

- Côte de Bellefonds : km 20,2
- Côte de la Vigne Gelée : Km 34,8
- Côte du Chemin Creux : Km 73,5
- Côte de la Ronde : Km 79,1

Les côtes sont signalées par un panneau 500m en amont et un panneau plus une ligne au sommet.

Le nombre de points attribués à chacune des cinq côtes est le suivant : 4, 2 et 1 points aux trois premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement final, le classement à l'arrivée départagera les coureurs ex-æquo.

Classement Sprints Intermédiaires :

Le classement Sprints Intermédiaires s'obtient par l'addition des points attribués au passage de chaque sprint intermédiaire comptant pour ce classement.

Quatre Sprints Intermédiaires figurent à ce classement :

- Km 11,6
- Km 39,7
- Km 52,4 - La Puye
- Km 89,0 - Tercé

Les sprints intermédiaires sont signalés par un panneau 500m en amont et un panneau plus une ligne sur le lieu du sprint.

Le nombre de points attribués à chacun des cinq Sprints Intermédiaires est le suivant : 4, 2 et 1 points aux trois premiers coureurs.

En cas d'égalité au classement final, le classement à l'arrivée départagera les coureurs ex-æquo.

Classement par Equipes :

Ce classement s'obtient par l'addition des places des coureurs de chaque équipe figurant dans les 30 premiers du classement de l'épreuve. En cas d'égalité, le classement du 1er coureur de chaque club sera déterminant.

Classement Kilomètre 86 :

Ce classement sera attribué au coureur passant en tête sur la ligne du Sprint situé au Km 86, 1 km avant la Commune de Pouillé.

Classement Meilleur Jeune :

Ce classement sera attribué au 1er coureur Espoirs, soit 19 à 22 ans dans l'année, du classement d'arrivée.

L'âge d'un coureur s'obtenant par la différence entre l'année d'édition de l'épreuve et l'année de naissance du coureur.

ARTICLE 10. PRIX

Les prix suivants sont attribués:

Classement de l'épreuve : 1220/20

ARTICLE 11. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu sur le site d'arrivée, Hall des sports, rue du Peuron, 86 100 Chauvigny, (Suivre le fléchage mis en place).

ARTICLE 12. PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les trois premiers de l'épreuve
- Les vainqueurs des classements Meilleur Grimpeur et Sprints Intermédiaires
- Le Directeur Sportif de l'équipe leader du classement
- Le plus combatif
- Le vainqueur du Km 86
- Le Meilleur Jeune

Ils se présenteront dans un délai de maximum de cinq minutes après leur arrivée.

ARTICLE 13. PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.



avec le soutien
Chasseneuil
Vélo Animation

